

SAINT-JEAN-D'ILLAC

Deux conventions en lien avec les feux de 2015

Deux conventions ont été actées entre la Ville de Saint-Jean-d'Ilac, la préfecture et la Défense de la forêt contre les incendies (DFCI), fin septembre. Elles font suite à une réunion bilan sur des incendies de 2015. Étaient présents le maire Hervé Seyve, le directeur de cabinet du préfet de la Gironde, Samuel Bouju, et le directeur départemental de la DFCI Pierre Macé, et le député (LREM) Éric Poulliat.

« Le risque incendie est un risque majeur que nous avons identifié, a rappelé le maire. Dès le début 2015, nous avons souhaité revoir le Plan de prévention du risque d'incendie de forêt (PPRIF). La révision est en

cours par les services de l'État. Le nouveau document tiendra compte de l'évolution de la population (13 000 à l'horizon 2030). »

Garde équestre

Suite aux incendies de juillet 2015, plusieurs décisions ont été prises : convention avec la DFCI, travaux d'amélioration du réseau hydraulique, relance d'une réserve communale de sécurité civile (45 bénévoles formés). La municipalité a aussi instauré une météo des forêts, des arrêtés pour le débroussaillage obligatoire, l'obligation de laisser un passage de 5 mètres pour les secours aux abords des résiden-

ces, etc. À court terme, la Ville envisage d'installer un relais radio sur le château d'eau et de faire intervenir une garde équestre. « À Saint-Jean-d'Ilac, nous sommes sur un territoire écolo avec 80 % de forêt et vous en tenez compte, a adressé Pierre Macé au maire. Lors des feux de 2015, il y a eu une grande solidarité entre les villes voisines pour s'occuper de la surveillance après les feux. Vous partagez la connaissance du territoire par une cartographie très utile qui alimente une des conventions. » Celle qui fait le lien avec la Plateforme d'information géographique mutualisée d'Aquitaine (Pigma). Quant à l'au-



Ces documents portent sur la prévention des incendies. PHOTO M. G.

tre, elle permettra une meilleure collaboration entre la police municipale et la gendarmerie. **Michèle Ganet**